

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORÊSTIÈRE, DE LA PÊCHE ET DE
L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE
LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES INDUSTRIES, DU COMMERCE
DU BOIS ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS
FORESTIERS.



N° 000672 / MEFPECPGDE/SG/DGICBVPF/Cab DG/C

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ESTUAIRE
LE DIRECTEUR PROVINCIAL
COURRIER ARRIVÉE LE 10/02/17
43

NOTE CIRCULAIRE.

En vue d'un meilleur suivi dans l'application des nouvelles mesures relatives à la délivrance des documents CITES au profit des opérateurs de la filière forêt-bois désireux soumettre à l'exportation des produits transformés de kévazingo, les dossiers de demande de Certificat ou Permis CITES seront déposés à mon Cabinet pour instructions de leur traitement par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers, et la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées, chacun selon son champ de compétence.

J'attache du prix à la stricte application des présentes instructions qui ne devraient souffrir d'aucune négligence.

Fait à Libreville, le 08 FEV. 2017

LE MINISTRE

Estelle ONDO MINISTRE

Copie:

- IG;
- SG;
- DGICBVPF;
- DGFAP;
- DGF;
- DP Estuaire.